

**ASSEMBLÉE NATIONALE**14 janvier 2013

---

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 63

présenté par

M. Tardy, M. Cinieri, M. Nicolin, Mme Poletti, M. Mathis, M. Marc, M. Jacquat, M. Sermier,  
M. Saddier, M. Decool, M. Tian, Mme Louwagie, M. Martin, M. Salen, M. Hetzel, Mme Grosskost  
et Mme Genevard

---

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 36 par la phrase suivante :

« Les coefficients représentatifs de l'effet de localisation géographique sont pris en concertation avec les collectivités territoriales concernées. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Aucune précision n'est apportée sur les modalités de définition des coefficients représentatifs de l'effet de la localisation géographique. Il semble nécessaire que les collectivités locales soient associées à leur élaboration.